LA FAMILLE SAUVAGEOT À AUXERRE AVANT 1600

© Pierre Le Clercq (2004)

Société généalogique de l'Yonne

SAUVAGEOT Clémence :

- Le 24 janvier 1523 *n.s.*, en l'église Saint-Pierre-en-Vallée, à Auxerre, a été baptisée Clémence Sauvageot, fille de Jean Sauvageot et de Marie. Son parrain a été Guillaume Perreau ; ses marraines ont été Clémence, femme de Pierre Chastelain, et Germaine (Panier), femme de Pierre Delamarche [AM Auxerre, registre GG 97].

SAUVAGEOT Denise :

- Le 19 août 1529, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, a été baptisée Denise Sauvageot, fille du serrurier Pierre Sauvageot et de Catherine. Son parrain a été Simon Sauvageot ; ses marraines ont été Denise, femme de Grégoire Boucher, et Chrétienne Digeon [AM Auxerre, registre GG 123].
- Le 10 novembre 1545, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, Antoine Jacquemard a épousé Denise Sauvageot, fille de feu Pierre Sauvageot [AM Auxerre, registre GG 123].

SAUVAGEOT François :

- Le 26 juillet 1504, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence du sergent François Sauvageot et de Simon Charretier, domiciliés eux auusi à Auxerre, le vigneron auxerrois Laurent Dubreuil a vendu à Pierre Billard, marchand drapier domicilié à Auxerre, la tierce partie d'un jardin situé sous l'église et le couvent des frères mineurs de la ville, portion que tenait auparavant Nicolas Girard, fils de feu Joachim Girard, ceci pour le prix de 6 livres tournois [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 30 verso].
- Le 13 mars 1506 *n.s.*, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence de Nicolas Lenoble, praticien en cour d'Eglise, sont comparus d'une part Guillemin Delorme le jeune, marchand demeurant à Auxerre, et son épouse prénommée Denise, mariée auparavant au défunt marchand auxerrois Pierre Billard, et d'autre part Simon Le Prince, Guiot Gassot et leur compère François Sauvageot, tuteurs et curateurs des cinq enfants survivants dudit défunt Pierre Billard et de ladite Denise, à savoir Simon Billard, Guillemin Billard, Jean Billard, Germain Billard et Guillemette Billard, lesquelles parties ont procédé au partage après décès de tous les biens laissés en héritage par ledit défunt : Guillemin Delorme le jeune et sa femme Denise ont reçu ensemble la moitié d'une maison située au bourg auxerrois de Saint-Pierre-en-Château, en la rue Fécauderie, tenant d'une part à une petite ruelle commune et d'autre part à la veuve et aux hoirs de Barthélemy Servin, ainsi qu'un demi-arpent de vigne situé au finage d'Irancy, au lieu-dit de « *sous les bois* », et deux denrées de vigne en une pièce situées au finage de la ville d'Auxerre ; les cinq enfants mineurs ont reçu quant à eux l'autre moitié de ladite maison, ainsi qu'une autre maison située au bourg auxerrois de Saint-Regnobert, près du couvent des Cordeliers, tenant d'une part et par-derrière à un panetier nommé Jean Michel, d'autre part à la veuve de Germain de Chegny (Claudine Regnier) et par-devant à une rue appelée rue de « *Lappessonerie* » (rue de la Poissonnerie), recevant en outre un demi-arpent de vigne situé au lieu-dit des Piédalloues à Auxerre, tenant d'une part à Jean Lescuyer dit Michelet et d'autre part à un homme prénommé Germain, et une denrée de vigne située au lieu-dit de « *Champchardon* » à Auxerrre, tenant d'une part audit Simon Le Prince et d'autre part à la veuve et aux hoirs de feu Jean (Mercier dit) de Barcy [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folios 156 verso à 158 recto].
- Le 3 décembre 1506, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence de Jean Bolée l'aîné et du clerc André Colin, domiciliés en ladite ville d'Auxerre, sont comparus d'une part le couturier auxerrois Guiot Pocheré et Jeanne, son épouse, veuve en premières noces de Jean Bonhomme, et d'autre part Jean Bassillon et Agnès Bonhomme, son épouse, fille dudit feu Jean Bonhomme, ainsi que Didier Pingoin et Rolin Cadoble, tuteurs et curateurs des enfants encore mineurs dudit feu Jean Bonhomme et de ladite Jeanne (dont Jean Bonhomme, âgé de quinze mois), lesquelles parties ont procédé au partage après décès des biens laissés en héritage par ledit défunt Jean Bonhomme : ledit Guiot Pocheré et ladite Jeanne, son épouse, ont reçu la moitié d'une maison située au bourg Saint-Regnobert à Auxerre, en la rue Fécauderie (ou « *de la Fricaulderie* » dans l'acte), avec pour enseigne « *la beurgère* », tenant d'une part aux héritiers de feu Pierre Lemoine (ou Le Moigne), d'autre part à François Sauvageot (ou Saulvaigeot), par-derrière aux murs de la cité et par-devant à l'autre moitié de la maison, ainsi qu'une pièce de vigne d'un demi-arpent située au finage de Saint-Bris-le-Vineux, tenant d'une part aux hoirs de feu Jean Laurent, et une autre pièce de vigne d'un demi-arpent ; ledit Jean Bassillon et son épouse Agnès Bonhomme, d'une part, et les enfants encore mineurs de feu Jean Bonhomme, d'autre part, ont reçu quant à eux l'autre moitié de la maison située au bourg Saint-Regnobert à Auxerre, en la rue Fécauderie, tenant d'une part audit François Sauvageot (ou Saulvaigeot), d'autre part aux héritiers dudit Pierre Lemoine (ou Le Moigne), par-devant à la rue commune et par-derrière à l'autre moitié de la maison, ainsi qu'un arpent de vigne et désert situé au lieu-dit de « *Vaulmelon* » à Saint-Bris-le-Vineux, tenant d'une part à Huguet Burlin et d'autre part aux déserts vacants [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 238 bis recto].

SAUVAGEOT François :

- Le 11 mai 1513, devant maître Armant, notaire à Auxerre, en présence des honorables hommes maîtres Jean Desbordes, élu d'Auxerre, Jean Bourgoin, licencié en lois, et François Thomas et Jean Petit, praticiens en ladite ville d'Auxerre, est comparu le libraire auxerrois Jean Bassillon, lequel a reconnu devoir à maître Jean Lemay la somme de 71 livres et 5 sols tournois pour la vente et livraison de livres de messe (appelés « *messez* »), le paiement de cette dette étant garanti par l'hypothèque de la tierce partie d'une maison située au bourg Saint-Regnobert à Auxerre, tenant d'une part audit Jean Petit et d'autre part à François Sauvageot [AD 89, E 480].
- Le 4 février 1546 *n.s.*, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, Marguerite Sauvageot, fille de feu François Sauvageot, a obtenu un congé pour aller se marier le jour même en l'église auxerroise de Saint-Pierre-en-Vallée avec le cordier Nicolas Gauthier, domicilié en la paroisse Saint-Pierre-en-Vallée à Auxerre [AM Auxerre, registre GG 123].

SAUVAGEOT François :
- Le 10 octobre 1544, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, a été baptisé Jean Bonhomme, né le même jour entre deux et trois heures après minit, fils du pâtissier Jacques Bonhomme et de Claudine. Ses parrains ont été Jean Guyard, fils du ciergier Nicolas Guyard, et François Sauvageot, fils de feu Pierre Sauvageot ; sa marraine a été Jeanne Chauffort, veuve de Girard Gonneau [AM Auxerre, registre GG 123].
- Le 5 mars 1550 *n.s.*, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, a été baptisé Jean Odot (ou Oudot), fils du serrurier Guillemin Odot (ou Oudot) et de Germaine Rollet (ou Rolette), ceci par le prêtre Jean Desbrosses. Ses deux parrains ont été l'honorable homme Jean Rigollet et François Sauvageot ; sa marraine a été l'honnête femme Marie Le Brioys (ou Le Bryos), épouse de l'honnête homme François Armant [AM Auxerre, registre GG 123].
- Le 9 février 1552 *n.s.*, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, le serrurier François Sauvageot a épousé Perrette Pourrant, fille de feu Antoine Pourrant [AM Auxerre, registre GG 123].
- Le 28 janvier 1553 *n.s.*, en la paroisse Saint-Regnobert à Auxerre, est décédé Pierre Sauvageot, âgé d'un mois, fils de François Sauvageot [AM Auxerre, registre GG 123].
- Le 1er mars 1561 *n.s.*, devant Pierre Armant, notaire à Auxerre, Edmonde Chomon, veuve de feu Antoine Pourrant, a fait son testament en présence du marchand Nicolas Sonnet et du pelletier Jean Laurent, tous deux domiciliés à Auxerre : elle a souhaité être inhumée auprès de son défunt mari en l'église Saint-Regnobert, à Auxerre ; elle a nommé comme exécuteur testamentaire le menuisier Grégoire Mahieux, François Sauvageot et Germaine Pourrant (veuve de feu Thibault Mahieux) ; elle a donné 12 sols à Jeanne Chambenet et à Germaine Pourrant pour leurs bons et loyaux services [AD 89, E 388, folio 3].
- Le 26 février 1566 *n.s.*, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, a été baptisée Germaine Sauvageot, fille de l'honorable homme François Sauvageot et de Perrette Pourrant (ou Pourande). Son parrain a été l'honorable homme Nicolas Boyrot (ou Boyzot) ; ses deux marraines ont été Germaine Pourrant (ou Pourrande), veuve de Thibault Mahieux (ou Maieux), et Maxime Chacheré (ou Chascherée), femme de l'honorable homme Amatre Jeanneau (ou Jehanneau) [AM Auxerre, registre GG 123, folio 166 verso].
- Le 2 avril 1567, devant Pierre Armant, notaire à Auxerre, le praticien auxerrois Etienne Berger et son épouse Marie Desprez ont vendu à l'honorable homme Nicolas Sonnet, marchand à Auxerre, un demi-arpent de vigne situé à Auxerre, tenant d'une part à Simon Le Chat, d'autre part à Jean Bonnette, et par-dessus et par-dessous aux chemins communs, ceci moyennant le prix de 150 livres tournois et en présence des honorables hommes Michel Guespier (qui a signé) et François Sauvageot, tous deux résidant à Auxerre [AD 89, E 391, folio 144 recto].
- Le 11 août 1567, devant Pierre Armant, notaire à Auxerre, en présence de l'honorable homme maître Jean Gauthier, procureur à Auxerre, de maître Jean Petit, de Nicolas Petit, de François Sauvageot et de Jean Odot (ou Hodot), le serrurier auxerrois Louis Odot (ou Hodot), fils du serrurier auxerrois Guillemin Odot (ou Hodot) et de Germaine Blondeau, a passé un contrat de mariage avec Jacquette Moret, veuve de feu Edmé Auxerre (ou Aussarre), fille de feu Maurice Moret et de Jeanne Mercier [AD 89, E 391, folio 31 recto].
- Le 11 novembre 1568, devant Pierre Fauleau, notaire à Auxerre, en présence des honorables hommes Germain Delafaye l'aîné, Fiacre Guyard, Germain Boyrot, Germain Disson, Jean Cloppet, François Sauvageot et Nicolas Moreau, marchands à Auxerre, est comparu l'honorable homme Nicolas Sonnet, lui aussi marchand demeurant en ladite ville d'Auxerre, lequel a passé un contrat de mariage avec l'honorable femme Jeanne Sauvageot, veuve du défunt marchand auxerrois Nicolas Boyrot [AD 89, 3 E 7-167, acte n° 37].
- Le 13 février 1569, devant Pierre Armant, notaire à Auxerre, en présence du serrurier auxerrois François Sauvageot et de Georges Bérault, laboureur à Perrigny, est comparue l'honnête femme Claudine Michel, veuve de feu Germain Desbordes, domiciliée à Auxerre, laquelle a cédé à titre de bail annuel pour neuf années consécutives à Gabriel Rapin, laboureur résidant à Monéteau, sept quartiers de terres situés au finage de Perrigny, au lieu-dit « *Les Bordes* », tenant d'une part à Jean Seurrat, d'autre part à Charles Daubuz, et par-dessus et par-dessous aux chemins communs, ceci moyennant une pension annuelle de quatre bichets de blé froment, selon la mesure d'Auxerre, à livrer chez ladite Claudine Michel [AD 89, 3 E 7-1, acte n° 24].
- Le 2 mai 1569, devant Pierre Ragot, notaire à Auxerre, en présence du tonnelier François Breton, sont comparus Guillaume Odot, Etienne Ducourroy (ou du Corroy) et Edmond Henrisson (qui a signé « *Edmon Risson* »), tous trois maîtres jurés des serruriers de la ville d'Auxerre, lesquels, n'ayant trouvé aucun défaut au chef-d'œuvre présenté par Martin Monguillon, ont admis ce dernier à l'état de maître serrurier en ladite ville d'Auxerre, avec l'accord de François Sauvageot, Guillaume Louat, Louis Odot et Jean Odot [AD 89, 3 E 7-323, acte n° 4].
- Le 16 avril 1570, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence du marchand Germain Cirebon, du maçon Etienne Aublanc, du vigneron et tonnelier Germain Coutant, qui a signé « *Coten* », et du serrurier François Sauvageot, domiciliés à Auxerre, est comparu Germain (Bertrand dit) Guienoys, fils du défunt François (Bertrand dit) Guienoys et de feu Germaine Martin, assisté de son frère Jean (Bertrand dit) Guienoys, qui a signé « *Guienoys* »), et de ses deux oncles Louis Tranchant et Germain Tranchant, tous d'Auxerre, lequel comparant a passé un contrat de mariage avec Anne Piron, fille du tonnelier et vigneron auxerrois Etienne Piron et de Claudine Lamy, ladite future mariée étant accompagnée quant à elle par son frère Huguet Piron et par son beau-frère Jean Truchy [AD 89, 3 E 6-326].
- Le 31 août 1570, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, a été dressé l'inventaire après décès des biens laissés en héritage par feu Germaine Martin, veuve de François Bertrand dit Guienoys, décédée en sa maison du bourg Notre-Dame-la-d'Hors à Auxerre, en la cour Guienoys, ceci à la requête du vigneron Jean Bertrand dit Guienoys et du serrurier François Sauvageot, vivant tous deux à Auxerre, tuteurs et curateurs des enfants mineurs dudit couple, et en présence de Germain (Bertrand dit) Guienoys, ainsi que de Claude Regnard et de son épouse Perrette (Bertrand dit) Guienoys, lesdits biens inventoriés étant tous prisés par Philippe Chasneau, marchand priseur juré à Auxerre, assisté de l'honorable homme Laurent Armant, marchand, et de Colas Evrat, vigneron [AD 89, 3 E 6-326].
- Ledit 31 août 1570, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence du procureur Pierre Moreau et du clerc Claude Trébuchet, domiciliés à Auxerre, a été effectué le partage après décès des biens laissés en héritage par feu Germaine Martin, veuve de François Bertrand dit Guienoys, ceci entre ses trois enfants majeurs Jean (Bertrand dit) Guienoys l'aîné, Germain (Bertrand dit) Guienoys et Perrette (Bertrand dit) Guienoys, épouse de Claude Regnard, puis entre deux ses enfants encore

mineurs nommés Marie (Bertrand dit) Guienoys et Jean (Bertrand dit) Guienoys le jeune, placés sous la tutelle du serrurier auxerrois François Sauvageot [AD 89, 3 E 6-326].

SAUVAGEOT Françoise :
- Le 4 octobre 1544, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, a été baptisée Françoise Sauvageot, née la veille à neuf heures du soir, fille de Simon Sauvageot, sergent royal au bailliage d'Auxerre, et de Françoise de Morgnival. Son parrain a été l'honorable homme Germain Billard, marchand ; ses marraines ont été Germaine (Bothevillain), femme de maître Edmé Tribolé, procureur au bailliage d'Auxerre, et Germaine (Bazot), épouse de l'apothicaire Jaspard Caillé [AM Auxerre, registre GG 123].

SAUVAGEOT Françoise :
- Le 7 décembre 1563, devant Louis Tribolé, notaire à Auxerre, en présence de l'honorable homme maître Philebert Boucher, licencié en lois et avocat au bailliage et siège présidial d'Auxerre, et des vignerons auxerrois Jean Piat et Jean Tuloup, a été dressé l'inventaire après décès des biens laissés en héritage par feu l'honorable homme Jean Sauvageot, sergent royal au bailliage d'Auxerre, décédé à Auxerre en sa maison située en la rue descendant de Sainte-Catherine-des-Aulx à la boucherie, ceci à la requête de Marie Guyard (ou Guiard), sa veuve, de Guillaume Leclerc, fils d'Etienne Leclerc et mari de Françoise Sauvageot, fille du défunt, ainsi que de Michel Sauvageot et Germain Millot, tuteurs et curateurs provisionnels de Geneviève Sauvageot, elle aussi fille du défunt [AD 89, 3 E 6-435].
- Le 14 décembre 1563, devant Louis Tribolé, notaire à Auxerre, en présence des vignerons auxerrois Jean Tollard et Jean (Bertrand dit) Guienoys, du praticien Jean Prévost, domicilié à Treigny, ainsi que de Christophe Daulmoy et de Jean Royer, résidant quant à eux à Auxerre, a été effectué le partage après décès des biens laissés en héritage par feu l'honorable homme Jean Sauvageot, sergent royal au bailliage d'Auxerre, ceci au profit de Marie Guyard (ou Guiard), sa veuve, d'une part, et d'autre part au bénéfice des deux filles nées du défunts, à savoir Françoise Sauvageot, femme du tonnelier et vigneron auxerrois Guillaume Leclerc, et Geneviève Sauvageot, placée sous la tutelle et curatelle provisionnelle de l'honorable homme Michel Sauvageot et de Germain Millot [AD 89, 3 E 6-435].

SAUVAGEOT Geneviève :
- Le 7 décembre 1563, devant Louis Tribolé, notaire à Auxerre, en présence de l'honorable homme maître Philebert Boucher, licencié en lois et avocat au bailliage et siège présidial d'Auxerre, et des vignerons auxerrois Jean Piat et Jean Tuloup, a été dressé l'inventaire après décès des biens laissés en héritage par feu l'honorable homme Jean Sauvageot, sergent royal au bailliage d'Auxerre, décédé à Auxerre en sa maison située en la rue descendant de Sainte-Catherine-des-Aulx à la boucherie, ceci à la requête de Marie Guyard (ou Guiard), sa veuve, de Guillaume Leclerc, fils d'Etienne Leclerc et mari de Françoise Sauvageot, fille du défunt, ainsi que de Michel Sauvageot et Germain Millot, tuteurs et curateurs provisionnels de Geneviève Sauvageot, elle aussi fille du défunt [AD 89, 3 E 6-435].
- Le 14 décembre 1563, devant Louis Tribolé, notaire à Auxerre, en présence des vignerons auxerrois Jean Tollard et Jean (Bertrand dit) Guienoys, du praticien Jean Prévost, domicilié à Treigny, ainsi que de Christophe Daulmoy et de Jean Royer, résidant quant à eux à Auxerre, a été effectué le partage après décès des biens laissés en héritage par feu l'honorable homme Jean Sauvageot, sergent royal au bailliage d'Auxerre, ceci au profit de Marie Guyard (ou Guiard), sa veuve, d'une part, et d'autre part au bénéfice des deux filles nées du défunts, à savoir Françoise Sauvageot, femme du tonnelier et vigneron auxerrois Guillaume Leclerc, et Geneviève Sauvageot, placée sous la tutelle et curatelle provisionnelle de l'honorable homme Michel Sauvageot et de Germain Millot [AD 89, 3 E 6-435].

SAUVAGEOT Germain :
- Le 26 octobre 1569, devant François Thomas, notaire à Auxerre, sont comparus Jacques Titou, Jacques (Siret dit) Bidelet, Bon Titou et Louis Loppin (ou Loupin), tous joueurs d'instruments résidant à Auxerre, lesquels ont passé un marché avec l'honorable homme Germain Sauvageot, marchand demeurant en ladite ville d'Auxerre, promettant tous de jouer pour lui lors d'un festin devant avoir lieu le lundi suivant la Toussaint (soit le 7 novembre 1569), ainsi que la veille lors du souper et le lendemain du festin, ceci moyennant le prix de quatre écus d'or à payer après la fête [AD 89, E 479].
- Le 21 juin 1581, devant (Jean) de Charmoy, notaire à Auxerre, en présence du marchand Germain Sauvageot et du praticien Jean Guillebert (qui a signé ainsi), domiciliés en ladite ville d'Auxerre, sont comparus les deux honorables hommes Nicolas Sauvageot et Nicolas Goureau, marchands chaussetiers, et les deux maîtres tailleurs d'habits Edmé Delapierre et Jean Huot, demeurant eux aussi à Auxerre, lesquels se sont promis mutuellement de ne plus jouer pendant un an à aucun jeu, sauf à ceux de la grande paume à battoir et de la petite paume à la main, et de ne plus boire ni manger dans les tavernes de la ville et des faubourgs, pouvant toutefois y loger en cas de nécessité, le premier contrevenant devant payer une dette de 51 écus soleil et d'un tiers d'écu contractée par les quatre hommes pour l'achat de draps [AD 89, E 479].

SAUVAGEOT Germaine :
- Le 26 février 1566 *n.s.*, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, a été baptisée Germaine Sauvageot, fille de l'honorable homme François Sauvageot et de Perrette Pourrant (ou Pourande). Son parrain a été l'honorable homme Nicolas Boyrot (ou Boyzot) ; ses deux marraines ont été Germaine Pourrant (ou Pourrande), veuve de Thibault Mahieux (ou Maieux), et Maxime Chacheré (ou Chascherée), femme de l'honorable homme Amatre Jeanneau (ou Jehanneau) [AM Auxerre, registre GG 123, folio 166 verso].

SAUVAGEOT Jean :
- Le 24 janvier 1523 *n.s.*, en l'église Saint-Pierre-en-Vallée, à Auxerre, a été baptisée Clémence Sauvageot, fille de Jean Sauvageot et de Marie. Son parrain a été Guillaume Perreau ; ses marraines ont été Clémence, femme de Pierre Chastelain, et Germaine (Panier), femme de Pierre Delamarche [AM Auxerre, registre GG 97].

SAUVAGEOT Jean :
- Le 3 juin 1536, devant Crespin Armant, notaire à Auxerre, le praticien auxerrois Jean Sauvageot a passé un contrat de mariage avec Marie Guyard (ou Guiard), fille de feu Claude Guyard (ou Guiard) [AD 89, E 382, folio 11 recto].
- Le 19 mars 1537 *n.s.*, à la cour des comptes de Paris, un mandement signé Le Maistre a été adressé à maître Edmé Fauleau, receveur du domaine du roi au bailliage et en la prévôté d'Auxerre, ordonnant à celui-ci de verser la somme de 14 livres parisis (soit 17 livres et 10 sols tournois) à Nicolas Bardot, Jean Sauvageot et Laurent Pourrée, sergents royaux à Auxerre, pour avoir mené des prisons d'Auxerre aux prisons de la Conciergerie à Paris un nommé Colin Fescy, qui a fait appel de la sentence de mort prononcée contre lui par le bailli d'Auxerre [AD 21, B 2618, folio 66 recto & verso].
- Le 4 mars 1542 *n.s.*, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, a été baptisée Jeanne Sauvageot, fille de l'honnête personne Simon Sauvageot, sergent royal, et de Françoise de Morgnival. Son parrain a été le sergent royal auxerrois Jean Sauvageot ; ses marraines ont été Catherine, veuve de Pierre Sauvageot, et Marguerite Sauvageot [AM Auxerre, registre GG 123].
- Le 7 décembre 1563, devant Louis Tribolé, notaire à Auxerre, en présence de l'honorable homme maître Philebert Boucher, licencié en lois et avocat au bailliage et siège présidial d'Auxerre, et des vignerons auxerrois Jean Piat et Jean Tuloup, a été dressé l'inventaire après décès des biens laissés en héritage par feu l'honorable homme Jean Sauvageot, sergent royal au bailliage d'Auxerre, décédé à Auxerre en sa maison située en la rue descendant de Sainte-Catherine-des-Aulx à la boucherie, ceci à la requête de Marie Guyard (ou Guiard), sa veuve, de Guillaume Leclerc, fils d'Etienne Leclerc et mari de Françoise Sauvageot, fille du défunt, ainsi que de Michel Sauvageot et Germain Millot, tuteurs et curateurs provisionnels de Geneviève Sauvageot, elle aussi fille du défunt [AD 89, 3 E 6-435].
- Le 14 décembre 1563, devant Louis Tribolé, notaire à Auxerre, en présence des vignerons auxerrois Jean Tollard et Jean (Bertrand dit) Guienoys, du praticien Jean Prévost, domicilié à Treigny, ainsi que de Christophe Daulmoy et de Jean Royer, résidant quant à eux à Auxerre, a été effectué le partage après décès des biens laissés en héritage par feu l'honorable homme Jean Sauvageot, sergent royal au bailliage d'Auxerre, ceci au profit de Marie Guyard (ou Guiard), sa veuve, d'une part, et d'autre part au bénéfice des deux filles nées du défunts, à savoir Françoise Sauvageot, femme du tonnelier et vigneron auxerrois Guillaume Leclerc, et Geneviève Sauvageot, placée sous la tutelle et curatelle provisionnelle de l'honorable homme Michel Sauvageot et de Germain Millot [AD 89, 3 E 6-435].

SAUVAGEOT Jean :
- Le 14 avril 1549 *n.s.* (dimanche des Rameaux), en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, a été baptisé Jean Sauvageot, fils de Simon Sauvageot, sergent royal à Auxerre, et de Françoise (de Morgnival). Ses parrains ont été la vénérable et discrète personne maître Jean Babutte, prêtre, chanoine et trésorier de la cathédrale Saint-Etienne d'Auxerre, et le marchand auxerrois Etienne Jeanneau ; sa marraine a été Marguerite de Morgnival, fille de l'honorable homme maître Guillaume de Morgnival, licencié en lois et avocat au bailliage d'Auxerre [AM Auxerre, registre GG 123].

SAUVAGEOT Jean :
- Le 8 juillet 1561, devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre, en présence du carreleur Louis Prudhomme (ou Preudhomme) et du clerc Jean Dugué, sont comparus d'une part le mercier auxerrois Jacques Bellot et son épouse Marguerite Chapelain, veuve en premières noces de Vincent Clergeot (ou Clerjot), et d'autre part Benoît Delagoutte (ou Delagote), lui aussi mercier à Auxerre, tuteur des enfants mineurs dudit défunt Vincent Clergeot et de ladite Marguerite Chapelain (Nicolas Clergeot et Geneviève Clergeot), lesquelles parties, après avoir pris l'avis d'Etienne Bonnault, de Jean Sauvageot et d'Edmond Adam, ont procédé ensemble au partage après décès de la maison ayant appartenu audit défunt, située en la paroisse auxerroise de Saint-Pierre-en-Vallée, en la rue descendant du marché du samedi aux Jacobins : Jacques Bellot et son épouse Marguerite Chapelain ont reçu la chambre basse, la cour et les cavezons ; les enfants mineurs ont reçu quant à eux les deux chambres hautes et le grenier [AD 89, 3 E 7-330, acte n° 121].
- Le 25 août 1563, devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre, en présence du tissier en toile Germain Ravagnon et du vigneron Jean Sauvageot, domiciliés à Auxerre, sont comparus d'une part messire Jean Pellet (qui a signé ainsi), prêtre et vicaire de l'église auxerroise de Saint-Mamert, et d'autre part Jean Loridon et Nicolas Guillaumin, résidant tous deux à Fleury, héritiers en partie de feu messire Thomas Chapillon, lesquelles parties ont transigé entre elles pour clore un procès intenté par ledit défunt Thomas Chapillon devant le bailli d'Auxerre contre ledit Jean Pellet, à propos de certains droits non perçus sur l'église Saint-Mamert [AD 89, 3 E 7-332, acte n° 189 bis].
- Le 9 septembre 1565, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence de Jean Huard dit Pied, de Germain Blandin, de Germain Boucher, de Jean Sauvageot et de Gervais Cougny, tous vignerons à Auxerre, est comparu Thomas Prévost, fils du vigneron auxerrois Simon Prévost et de Germaine Colin (?), lequel a passé un contrat de mariage avec Claudine Labre, fille du marchand auxerrois Germain Labre et de Jeanne Huard [AD 89, 3 E 6-325].

SAUVAGEOT Jeanne :
- Le 4 mars 1542 *n.s.*, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, a été baptisée Jeanne Sauvageot, fille de l'honnête personne Simon Sauvageot, sergent royal, et de Françoise de Morgnival. Son parrain a été le sergent royal auxerrois Jean Sauvageot ; ses marraines ont été Catherine, veuve de Pierre Sauvageot, et Marguerite Sauvageot [AM Auxerre, registre GG 123].

SAUVAGEOT Jeanne :
- Le 27 avril 1555, devant un notaire non cité, le marchand auxerrois Nicolas Boyrot a passé un contrat de mariage avec Jeanne Sauvageot. Ce contrat est signalé dans l'inventaire après décès des biens laissés en héritage par ledit Nicolas Boyrot, inventaire dressé le 13 novembre 1568 devant Pierre Fauleau, notaire à Auxerre [AD 89, 3 E 7-167, acte n° 36].
- Le 4 décembre 1564, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, a été baptisé Laurent (Boyrot dit) des Chesnetz, fils de Nicolas (Boyrot dit) des Chesnetz et de Jeanne Sauvageot. Ses parrains ont été Laurent Le Prince, fils de l'honorable homme François Le Prince, et Nicolas Petit, fils de maître Regnault Petit ; sa marraine a été Laurence Delorme, fille de Guillaume Delorme [AM Auxerre, registre GG 123, folio 159 recto].

- Le 11 novembre 1568, devant Pierre Fauleau, notaire à Auxerre, en présence des honorables hommes Germain Delafaye l'aîné, Fiacre Guyard, Germain Boyrot, Germain Disson, Jean Cloppet, François Sauvageot et Nicolas Moreau, marchands à Auxerre, est comparu l'honorable homme Nicolas Sonnet, lui aussi marchand demeurant en ladite ville d'Auxerre, lequel a passé un contrat de mariage avec l'honorable femme Jeanne Sauvageot, veuve du défunt marchand auxerrois Nicolas Boyrot [AD 89, 3 E 7-167, acte n° 37].
- Le 11 novembre 1568, devant Pierre Fauleau, notaire à Auxerre, est comparu Germain Caillant, marchand en ladite ville d'Auxerre, fils du défunt honorable homme Michel Caillant, ancien marchand auxerrois, et de l'honorable femme Perrette Ancelot, présente et consentante, lequel comparant, assisté de ses trois oncles maître Louis Ancelot, Fiacre Guyard et Claude Le Roy, a passé un contrat de mariage avec Claudine Boyrot (qui a signé ainsi), fille du défunt honorable homme Nicolas Boyrot, lui aussi ancien marchand à Auxerre, et de l'honorable femme Jeanne Sauvageot, elle aussi présente et consentante, ladite future mariée étant assistée de ses quatre oncles Jean Cloppet, marchand, Jean Boyrot, Antoine Boyrot et Nicolas Moreau, et de ses deux cousins Germain Boyrot et Claude de Vernillat [AD 89, 3 E 7-167, acte n° 38].
- Le 13 novembre 1568, devant Pierre Fauleau, notaire à Auxerre, en présence du priseur juré auxerrois Philippe Chasneau, a été dressé l'inventaire après décès des biens laissés en héritage par le défunt marchand auxerrois Nicolas Boyrot, décédé en sa maison située en la rue du Temple à Auxerre, ceci à la requête de l'honorable femme Jeanne Sauvageot, veuve du défunt, et des honorables hommes maîtres Nicolas Moreau et Prix Goisot (qui ont signé ainsi), tuteurs et curateurs provisionnels des deux enfants mineurs du couple, nommés Claude Boyrot et Claudine Boyrot [AD 89, 3 E 7-167, acte n° 36].
- Le 30 avril 1569, devant Pierre Fauleau, notaire à Auxerre, sont comparus d'une part l'honorable homme Nicolas Sonnet, marchand drapier en ladite ville d'Auxerre, et son épouse Jeanne Sauvageot, veuve en premières noces de Nicolas Boyrot, et d'autre part Prix Goisot et Nicolas Moreau (qui ont signé ainsi), tuteurs et curateurs de Claude Boyrot, fils de ladite Jeanne Sauvageot et dudit défunt Nicolas Boyrot, ainsi que Germain Caillant, époux de Claudine Boyrot, fille desdits feu Nicolas Boyrot et Jeanne Sauvageot, lesquelles parties ont fait entre elles le partage après décès des meubles laissés en héritage par ledit défunt Nicolas Boyrot. Ce partage est annexé à l'inventaire après décès des biens laissés en héritage par ledit Nicolas Boyrot, inventaire dressé le 13 novembre 1568 devant Pierre Fauleau, notaire à Auxerre [AD 89, 3 E 7-167, acte n° 36].
- Le 14 août 1569, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, a été baptisé François Sauvage, fils de Guillaume Sauvage, de la paroisse d'Appoigny, et d'une femme non indiquée. Ses parrains ont été l'honorable homme François Guyard (qui a signé « *Guiard* ») et Pierre Petit ; sa marraine a été l'honnête femme Jeanne Sauvageot, épouse de l'honorable homme Nicolas Sonnet. Ce baptême a eu lieu pendant l'occupation par les huguenots du palais épiscopal de Régennes, en ladite paroisse d'Appoigny, ceci du 3 août au 24 août 1569 [AM Auxerre, registre GG 123, folio 186 recto].

SAUVAGEOT Marguerite :
- Le 4 mars 1542 *n.s.*, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, a été baptisée Jeanne Sauvageot, fille de l'honnête personne Simon Sauvageot, sergent royal, et de Françoise de Morgnival. Son parrain a été le sergent royal auxerrois Jean Sauvageot ; ses marraines ont été Catherine, veuve de Pierre Sauvageot, et Marguerite Sauvageot [AM Auxerre, registre GG 123].

SAUVAGEOT Marguerite :
- Le 4 février 1546 *n.s.*, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, Marguerite Sauvageot, fille de feu François Sauvageot, a obtenu un congé pour aller se marier le jour même en l'église auxerroise de Saint-Pierre-en-Vallée avec le cordier Nicolas Gauthier, domicilié en la paroisse Saint-Pierre-en-Vallée à Auxerre [AM Auxerre, registre GG 123].
- Le 21 février 1547 *n.s.*, en la paroisse Saint-Regnobert à Auxerre, est décédée Marguerite Sauvageot, femme du cordier Nicolas Gauthier, et son corps a été inhumé ensuite en l'église auxerroise de Saint-Regnobert auprès de ses défunts parents [AM Auxerre, registre GG 123].

SAUVAGEOT Michel :
- Le 4 novembre 1546, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, a été baptisé Nicolas Sauvageot, né le même jour, fils de Simon Sauvageot et de Françoise (de) Morgnival. Ses parrains ont été Nicolas Gauthier et Crespin de Marizy ; sa marraine a été Ursule Guyard, femme de Michel Sauvageot [AM Auxerre, registre GG 123].
- Le 6 février 1547 *n.s.* (dimanche de la septuagésime), en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, a été baptisée Anne de Brie, née le même jour, fille de l'honorable homme Regnault de Brie et d'Edmée (de) Garrault. Son parrain a été Nicolas Bardot, sergent royal au bailliage d'Auxerre ; ses marraines ont été Ursule Guyard, femme de Michel Sauvageot, et Jeanne Gallerant, épouse de Germain Chauchefoin [AM Auxerre, registre GG 123].
- Le 18 août 1555, en l'église Saint-Eusèbe à Auxerre, a été baptisée Marie Chauchefoin, fille de Jean Chauchefoin et de Maxime (de Marizy). Son parrain a été Michel Sauvageot ; ses marraines ont été Marie (Delyé), femme de Germain Tribolé, et Marie, veuve de Pierre Chauchefoin [AM Auxerre, registre GG 32, folio 4 recto].
- Le 5 mars 1563 *n.s.*, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, est comparu le procureur et notaire royal auxerrois Germain Boyrot, gendre de feu Laurent Rousse (ancien receveur des charités d'Auxerre), lequel a dû transiger avec Jean de Charmoy, contrôleur des charités de ladite ville, Michel Sauvageot et Philippe Chas(…), gouverneurs desdites charités, et Pierre Billetou, receveur de ces mêmes charités, afin de clore un procès intenté par ces derniers contre ledit défunt Laurent Rousse à propos de la reddition des comptes que celui-ci a tenus pour lesdites charités : pour faire cesser les poursuites, ledit Germain Boyrot (ou Boyzot) a versé 32 livres tournois audit Pierre Billetou [AD 89, 3 E 6-323].
- Le 7 décembre 1563, devant Louis Tribolé, notaire à Auxerre, en présence de l'honorable homme maître Philebert Boucher, licencié en lois et avocat au bailliage et siège présidial d'Auxerre, et des vignerons auxerrois Jean Piat et Jean Tuloup, a été dressé l'inventaire après décès des biens laissés en héritage par feu l'honorable homme Jean Sauvageot, sergent royal au bailliage d'Auxerre, décédé à Auxerre en sa maison située en la rue descendant de Sainte-Catherine-des-Aulx à la boucherie, ceci à la requête de Marie Guyard (ou Guiard), sa veuve, de Guillaume Leclerc, fils d'Etienne Leclerc et mari de Françoise Sauvageot, fille du défunt, ainsi que de Michel Sauvageot et Germain Millot, tuteurs et curateurs provisionnels de Geneviève Sauvageot, elle aussi fille du défunt [AD 89, 3 E 6-435].

- Le 14 décembre 1563, devant Louis Tribolé, notaire à Auxerre, en présence des vignerons auxerrois Jean Tollard et Jean (Bertrand dit) Guienoys, du praticien Jean Prévost, domicilié à Treigny, ainsi que de Christophe Daulmoy et de Jean Royer, résidant quant à eux à Auxerre, a été effectué le partage après décès des biens laissés en héritage par feu l'honorable homme Jean Sauvageot, sergent royal au bailliage d'Auxerre, ceci au profit de Marie Guyard (ou Guiard), sa veuve, d'une part, et d'autre part au bénéfice des deux filles nées du défunts, à savoir Françoise Sauvageot, femme du tonnelier et vigneron auxerrois Guillaume Leclerc, et Geneviève Sauvageot, placée sous la tutelle et curatelle provisionnelle de l'honorable homme Michel Sauvageot et de Germain Millot [AD 89, 3 E 6-435].
- Le 13 juillet 1564, devant Louis Tribolé, notaire à Auxerre, en présence des honorables hommes maîtres Nicolas Chacheré, François Hobelin et Claude Petitfou, avocats au bailliage et siège présidial d'Auxerre, ainsi que de Michel Sauvageot, Fiacre Guyard et Jean de Brie, domiciliés eux aussi à Auxerre, est comparu maître Claude de Brie, procureur audit bailliage et siège présidial, fils de l'honorable homme Regnault de Brie et d'Edmée de Garrault, tous deux présents, lequel a passé un contrat de mariage avec Hélène Pinot, fille du défunt noble homme maître Jean Pinot, bailli de Tonnerre, et d'Hélène Desbordes [AD 89, 3 E 6-435].
- Le 12 février 1565 *n.s.*, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, a été baptisé Michel Guillebert, fils de maître Jean Guillebert et d'Edmée de Thou. Ses parrains ont été les marchands auxerrois Michel Sauvageot et Pierre Morcul ; sa marraine a été Germaine de Thou, femme du marchand Jean Hérard [AM Auxerre, registre GG 123, folio 160 recto & verso].
- Le 31 mai 1567, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence du marchand auxerrois Laurent Armant et de Pierre Girard (domicilié au bourg Saint-Amatre à Auxerre), sont comparus Eusèbe Govine et Germain Tranchant, demeurant eux aussi à Auxerre, tuteurs et curateurs provisionnels des enfants mineurs de feu François Bertrand dit Guienoys et de Germaine Martin, conseillés par le marchand Michel Sauvageot et le charpentier Pierre Blandin et accompagnés par Jean Bertrand dit Guienoys l'aîné et Germain (Bertrand dit) Guienoys, lesquels ont confié à ladite Germaine Martin, veuve dudit feu François Bertrand dit Guienoys, la garde de trois de ses enfants mineurs, à savoir Perrette Bertrand dit Guienoys (âgée de 14 à 15 ans), Jean Bertrand dit Guienoys le jeune (âgé d'environ 10 ans), et Marie Bertrand dit Guienoys (âgée de 7 ans), à charge pour elle de les nourrir, héberger et vêtir et de garder ladite Perrette Bertrand dit Guienoys pendant deux ans [AD 89, 3 E 6-324].
- Le 18 mai 1569, devant Pierre Ragot, notaire à Auxerre, en présence d'Edmond Guillon, laboureur à Charbuy, et du tanneur auxerrois Pierre Martenat (dit Dubourg), est comparue Barbe Baschu, veuve de Jacques Moreau (ou Moureau), tutrice de son fils Edmé Moreau (ou Moureau), laquelle a reçu du noble homme maître Eusèbe Ferroul, conseiller pour le roi au siège présidial d'Auxerre, conformément à une transaction conclue devant celui-ci le 1er octobre 1568, la somme de trente écus d'or soleil confiée audit Eusèbe Ferroul par Ursule Guyard, mère du meurtrier présumé dudit Jacques Moreau (ou Moreau). Ayant enfin obtenu réparation, ladite Barbe Baschu a promis alors de cesser toute poursuite judiciaire contre Pierre Sauvageot, fils de ladite Ursule Guyard (et de feu Michel Sauvageot), qui avait été inculpé d'homicide le 22 septembre 1568 par maître Jean Bouchard, conseiller du roi et maître des requêtes commis par ce dernier à l'exercice de la juridiction du bailliage d'Auxerre [AD 89, 3 E 7-323, acte n° 8].
- Le 3 octobre 1569, devant Pierre Armant, notaire à Auxerre, en présence du pelletier auxerrois Henri Bergeron, est comparu le marchand Jean Delabarre, laboureur à Jaulges, lequel a reçu en location pour six ans de l'honnête femme Ursule Guyard (ou Guiard), veuve de l'honorable homme Michel Sauvageot, domiciliée à Auxerre, toutes les terres et tous les prés de Jaulges appartenant à celle-ci, exploités jusque lors par Perrinot Mérat et son épouse Marguerite Boton, demeurant eux aussi à Jaulges, ceci moyennant un loyer annuel en nature de quinze bichets de blé froment, quinze bichets d'avoine et un boisseau de poix, à livrer chaque année à Auxerre [AD 89, 3 E 7-1, acte n° 165].
- Le 1er septembre 1571, devant Pierre Fauleau, notaire à Auxerre, en présence de Claude Gamard, marchand demeurant lui aussi à Auxerre, ainsi que des deux clercs Simon Barthon et Philippe Berton, résidant quant à eux au hameau de Prénereau à Migé, est comparu le vigneron auxerrois Pierre Thibault, accompagné de l'honorable femme Ursule Guyard, veuve de l'honorable homme Michel Sauvageot, lequel comparant a passé un contrat de mariage avec Thoinette Maillot, fille du laboureur Jean Maillot (lui-même fils d'Adam Maillot) et d'Edmonde Gauthier, domiciliés audit hameau de Prénereau, les deux futurs époux promettant de convoler au sein de l'Eglise apostolique, catholique et romaine [AD 89, 3 E 7-167, acte n° 68 de l'an 1569].

SAUVAGEOT Nicolas :
- Le 4 novembre 1546, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, a été baptisé Nicolas Sauvageot, né le même jour, fils de Simon Sauvageot et de Françoise (de) Morgnival. Ses parrains ont été Nicolas Gauthier et Crespin de Marizy ; sa marraine a été Ursule Guyard, femme de Michel Sauvageot [AM Auxerre, registre GG 123].

SAUVAGEOT Nicolas :
- Le 21 juin 1581, devant (Jean) de Charmoy, notaire à Auxerre, en présence du marchand Germain Sauvageot et du praticien Jean Guillebert (qui a signé ainsi), domiciliés en ladite ville d'Auxerre, sont comparus les deux honorables hommes Nicolas Sauvageot et Nicolas Goureau, marchands chaussetiers, et les deux maîtres tailleurs d'habits Edmé Delapierre et Jean Huot, demeurant eux aussi à Auxerre, lesquels se sont promis mutuellement de ne plus jouer pendant un an à aucun jeu, sauf à ceux de la grande paume à battoir et de la petite paume à la main, et de ne plus boire ni manger dans les tavernes de la ville et des faubourgs, pouvant toutefois y loger en cas de nécessité, le premier contrevenant devant payer une dette de 51 écus soleil et d'un tiers d'écu contractée par les quatre hommes pour l'achat de draps [AD 89, E 479].

SAUVAGEOT Pierre :
- Le 8 janvier 1522 *n.s.*, en l'église Saint-Pierre-en-Vallée, à Auxerre, a été baptisé Pierre Henrisson, fils de Louis Henrisson et de Didière. Ses parrains ont été Pierre Sauvageot et Jean Chenesson ; sa marraine a été Marie, femme de Pierre Thévenon [AM Auxerre, registre GG 97].
- Le 19 août 1529, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, a été baptisée Denise Sauvageot, fille du serrurier Pierre Sauvageot et de Catherine. Son parrain a été Simon Sauvageot ; ses marraines ont été Denise, femme de Grégoire Boucher, et Chrétienne Digeon [AM Auxerre, registre GG 123].
- Le 20 août 1529, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, a été baptisé Pierre Lézot, fils de Philippe Lézot et de Jeanne. Ses parrains ont été Pierre Sauvageot et Girard Gonneau ; sa marraine a été Jeanne Chauffort, femme de Toussaint Pinceribault [AM Auxerre, registre GG 123].
- Le 25 septembre 1529, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, a été baptisée Catherine Blondeau, fille naturelle de Guillemette Blondeau, elle-même fille de Rollet Blondeau. Son parrain a été Pierre Sauvageot ; ses marraines ont été Catherine de Morgnival, fille de maître Guillaume de Morgnival, et Germaine, femme de Gauthier Odot [AM Auxerre, registre GG 123].
- Le 6 janvier 1541 *n.s.*, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, a été baptisée Reine Espaullard, fille de Guillaume Espaullard et de Françoise Chevillard. Son parrain a été le cordonnier Jean Magot l'aîné ; ses marraines ont été Reine (Debiarne), femme d'Etienne Callard, et Catherine, veuve de Pierre Sauvageot [AM Auxerre, registre GG 123].
- Le 18 décembre 1541, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, a été baptisée Catherine Bonhomme, fille de Jacques Bonhomme et de Claudine. Son parrain a été Grégoire Mahieux (ou Mayeulx) ; ses marraines ont été Catherine, veuve de Pierre Sauvageot, et Marguerite Guyard, fille du ciergier Colas Guyard [AM Auxerre, registre GG 123].
- Le 4 mars 1542 *n.s.*, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, a été baptisée Jeanne Sauvageot, fille de l'honnête personne Simon Sauvageot, sergent royal, et de Françoise de Morgnival. Son parrain a été le sergent royal auxerrois Jean Sauvageot ; ses marraines ont été Catherine, veuve de Pierre Sauvageot, et Marguerite Sauvageot [AM Auxerre, registre GG 123].
- Le 10 octobre 1544, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, a été baptisé Jean Bonhomme, né le même jour entre deux et trois heures après minit, fils du pâtissier Jacques Bonhomme et de Claudine. Ses parrains ont été Jean Guyard, fils du ciergier Nicolas Guyard, et François Sauvageot, fils de feu Pierre Sauvageot ; sa marraine a été Jeanne Chauffort, veuve de Girard Gonneau [AM Auxerre, registre GG 123].
- Le 10 novembre 1545, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, Antoine Jacquemard a épousé Denise Sauvageot, fille de feu Pierre Sauvageot [AM Auxerre, registre GG 123].

SAUVAGEOT Pierre :
- Le 18 mai 1569, devant Pierre Ragot, notaire à Auxerre, en présence d'Edmond Guillon, laboureur à Charbuy, et du tanneur auxerrois Pierre Martenat (dit Dubourg), est comparue Barbe Baschu, veuve de Jacques Moreau (ou Moureau), tutrice de son fils Edmé Moreau (ou Moureau), laquelle a reçu du noble homme maître Eusèbe Ferroul, conseiller pour le roi au siège présidial d'Auxerre, conformément à une transaction conclue devant celui-ci le 1er octobre 1568, la somme de trente écus d'or soleil confiée audit Eusèbe Ferroul par Ursule Guyard, mère du meurtrier présumé dudit Jacques Moreau (ou Moreau). Ayant enfin obtenu réparation, ladite Barbe Baschu a promis alors de cesser toute poursuite judiciaire contre Pierre Sauvageot, fils de ladite Ursule Guyard (et de feu Michel Sauvageot), qui avait été inculpé d'homicide le 22 septembre 1568 par maître Jean Bouchard, conseiller du roi et maître des requêtes commis par ce dernier à l'exercice de la juridiction du bailliage d'Auxerre [AD 89, 3 E 7-323, acte n° 8].

SAUVAGEOT Pierre :
- Le 28 janvier 1553 *n.s.*, en la paroisse Saint-Regnobert à Auxerre, est décédé Pierre Sauvageot, âgé d'un mois, fils de François Sauvageot [AM Auxerre, registre GG 123].

SAUVAGEOT Sébastien :
- Le 28 juillet 1552, en la paroisse Saint-Regnobert à Auxerre, est décédé Sébastien Sauvageot, fils de Simon Sauvageot, et son corps a été inhumé ensuite en l'église auxerroise de Saint-Regnobert [AM Auxerre, registre GG 123].

SAUVAGEOT Simon :
- Le 19 août 1529, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, a été baptisée Denise Sauvageot, fille du serrurier Pierre Sauvageot et de Catherine. Son parrain a été Simon Sauvageot ; ses marraines ont été Denise, femme de Grégoire Boucher, et Chrétienne Digeon [AM Auxerre, registre GG 123].
- Le 4 mars 1542 *n.s.*, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, a été baptisée Jeanne Sauvageot, fille de l'honnête personne Simon Sauvageot, sergent royal, et de Françoise de Morgnival. Son parrain a été le sergent royal auxerrois Jean Sauvageot ; ses marraines ont été Catherine, veuve de Pierre Sauvageot, et Marguerite Sauvageot [AM Auxerre, registre GG 123].
- Le 29 janvier 1543 *n.s.*, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, a été baptisée Jeanne Bérault, fille du bonnetier Denis Bérault et de Perrette Prévost. Son parrain a été le chapelier Guillaume de Cuve ; ses marraines ont été Jeanne Moreau, veuve de Jean Billard, et Françoise (de Morgnival), femme de Simon Sauvageot [AM Auxerre, registre GG 123].
- Le 1er janvier 1544 *n.s.*, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, a été baptisée Jacquette Moret, fille de Maurice Moret et de Jeanne (Mercier). Son parrain a été messire Jacques Vidrine, prêtre ; ses deux marraines ont été Marguerite Thorel, femme de Jean Gauthier, procureur au bailliage d'Auxerre, et Françoise de Morgnival, épouse de Simon Sauvageot [AM Auxerre, registre GG 123].

- Le 4 octobre 1544, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, a été baptisée Françoise Sauvageot, née la veille à neuf heures du soir, fille de Simon Sauvageot, sergent royal au bailliage d'Auxerre, et de Françoise de Morgnival. Son parrain a été l'honorable homme Germain Billard, marchand ; ses marraines ont été Germaine (Bothevillain), femme de maître Edmé Tribolé, procureur au bailliage d'Auxerre, et Germaine (Bazot), épouse de l'apothicaire Jaspard Caillé [AM Auxerre, registre GG 123].
- Le 4 novembre 1546, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, a été baptisé Nicolas Sauvageot, né le même jour, fils de Simon Sauvageot et de Françoise (de) Morgnival. Ses parrains ont été Nicolas Gauthier et Crespin de Marizy ; sa marraine a été Ursule Guyard, femme de Michel Sauvageot [AM Auxerre, registre GG 123].
- Le 4 juin 1547, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, en présence de Claude Marcellat, prêtre et vicaire commis de ladite église, ainsi que de l'honorable homme Simon Sauvageot, sergent royal au bailliage d'Auxerre, et de Nicolas Michelet, lui aussi domicilié en ladite ville d'Auxerre, a été enregistré le testament de Marguerite, veuve d'André Gorget, laquelle, après avoir souhaité être inhumée au cimetière auxerrois de Montartre, a désigné comme exécuteurs testamentaires Jean Pote dit Damiens et Jean Guérin [AM Auxerre, registre GG 123].
- Le 14 avril 1549 *n.s.* (dimanche des Rameaux), en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, a été baptisé Jean Sauvageot, fils de Simon Sauvageot, sergent royal à Auxerre, et de Françoise (de Morgnival). Ses parrains ont été la vénérable et discrète personne maître Jean Babutte, prêtre, chanoine et trésorier de la cathédrale Saint-Etienne d'Auxerre, et le marchand auxerrois Etienne Jeanneau ; sa marraine a été Marguerite de Morgnival, fille de l'honorable homme maître Guillaume de Morgnival, licencié en lois et avocat au bailliage d'Auxerre [AM Auxerre, registre GG 123].
- Le 5 septembre 1549, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, a été baptisé Germain Blaiseau, fils de l'imagier Hubert Blaiseau (ou Hymbert Blaiseau) et de Jeanne Blondel (dit Darras). Ses parrains ont été l'honorable homme maître Germain Boyrot (ou Boizot), licencié en lois et avocat au bailliage d'auxerre, et le peintre Nicolas Michel ; sa marraine a été Françoise (de Morgnival), femme de Simon Sauvageot, sergent royal à Auxerre [AM Auxerre, registre GG 123].
- Le 28 juillet 1552, en la paroisse Saint-Regnobert à Auxerre, est décédé Sébastien Sauvageot, fils de Simon Sauvageot, et son corps a été inhumé ensuite en l'église auxerroise de Saint-Regnobert [AM Auxerre, registre GG 123].
- Le 13 juin 156(…) (*acte déchiré*), devant Pierre Fauleau, notaire à Auxerre, est comparue une honnête femme prénommée Bonne, veuve de Pierre Delaroche, domiciliée en ladite ville d'Auxerre, laquelle a fait enregistrer son testament, souhaitant être inhumée en la chapelle de l'hôpital de La Madeleine à Auxerre au cas où elle mourrait dans cet hôpital, ou bien auprès de sa défunte mère dans la nef de l'église Saint-Loup, près du grand bénitier, au cas où elle mourrait ailleurs, puis léguant la somme de 60 livres tournois à sa cousine Claudine Guillemon, fille de Perrenet Guillemon et veuve de feu Edmond Froquin, la somme de 10 livres tournois à sa filleule Anne Moreau, fille de feu Thibault Moreau, sa robe de drap noir et 50 sols tournois à sa filleule Bonne Ferrand, un écu soleil à chacune de ses autres filleules, à savoir Bonne de Suze, fille de Regnault de Suze, Anne Picon, fille de Jacques Picon, et Bonne Puthuin, fille de feu Jean Puthuin, et enfin la somme de 100 sols tournois à Claudine Robin, fille de Claude Robin, désignant comme exécuteurs testamentaires Edmond Decoesne l'aîné (ou de Coyne), vigneron au bourg auxerrois de Saint-Pierre-en-Vallée, et Françoise de Morgnival, veuve de (Simon) Sauvageot [AD 89, 3 E 7-167].